



Parc d'Activités le Brasseur
BP 54 59690 - VIEUX CONDE
TEL. 03 27 40 44 21 - FAX 09 85 77 54 39
e-mail : contact@alpha-chimie.com

1002/C

FICHE TECHNIQUE

DÉTARTRANT PUISSANT DES CIRCUITS DE CHAUDIÈRE

DESCRIPTION

1002/C est un produit liquide non moussant et un détartrant très puissant. Il est formulé tout spécialement pour les travaux de détartrage les plus difficiles des circuits de chaudières et autres. Son attaque sur les aciers est limitée grâce à ses inhibiteurs.

CARACTÉRISTIQUES

APPARENCE	Liquide.
DENSITÉ	1,08
PH	En solution à 10% : 0,1
AGRESSIVITÉ	Légère attaque des aciers.

APPLICATIONS

1002/C s'utilise pour :
Le détartrage des machines à vapeur.
Le détartrage des circuits de chaudières.
Le détartrage des échangeurs de chaleur ou pasteurisateurs.

AVANTAGES

1002/C est le détartrant le plus économique.
1002/C est facile d'emploi.

MODE D'EMPLOI

EN CIRCULATION

Concentration : 1 Volume de **1002/C** pour 2 à 3 Volume d'eau.
Température de 20° à 45°
Temps : 5 à 20minutes.

Bien rincer les systèmes à l'eau claire ou légèrement alcaline. S'assurer que le PH des surfaces est ramené au dessus de 6,0 après que le rinçage soit terminé.

REMARQUES

Produit acide, à manipuler avec les précautions d'usage.
Port de gants et lunettes de sécurité.
En cas de projection ou de contact prolongé avec la peau
Laver abondamment à l'eau.

GARANTIE: LES INDICATIONS MENTIONNEES SUR NOS FICHES TECHNIQUES SONT LE RESULTAT D'ESSAIS OBJECTIFS COMMUNIQUEES PAR NOS LABORATOIRES A TITRE D'INFORMATION. ELLES NE SAURAIENT CEPENDANT CONSTITUER UNE GARANTIE NI ENGAGEMENT DE NOTRE PART. LA MANIPULATION ET LA MISE EN OEUVRE DE NOTRE PRODUIT ECHAPPANT A NOTRE CONTROLE. IL IMPORTE A L'UTILISATEUR DE S'ASSURER PAR DES ESSAIS PREALABLES QUE CELUI-CI CONVIENT PARFAITEMENT TANT QU'A L'USAGE AUQUEL IL LE DESTINE, TANT QU'A LA RESISTANCE OU A LA SENSIBILITE DES SUPPORTS SUR LESQUELS IL EST APPLIQUE. PAR CONSEQUENT, NOTRE RESPONSABILITE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE DANS LE CAS DE DOMMAGES OU DE DEGATS. NOTRE GARANTIE NE SAURAIT EXCEDER LE REMPLACEMENT D'UN PRODUIT RECONNU DEFECTUEUX DANS UN DELAI D'UN MOIS APRES SA LIVRAISON.